

## **ANNEXE 4**

**Justificatifs de la recherche des propriétaires par la commune**



exp +109

Reste dans réponse

Tassin la Demi-Lune, le 06 septembre 2017



**Maitre Denis SICARD**  
111 Bis avenue Pierre Dumond  
BP 55  
69 290 CRAPONNE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
Service urbanisme et environnement  
Affaire suivie par Clémentine GROS  
cgros@villettassinlademilune.fr  
Réf : LP/CG/CO

**Objet** : coordonnées Consorts SIMON

LRAR : 2C 116 997 4886 9

Maître,

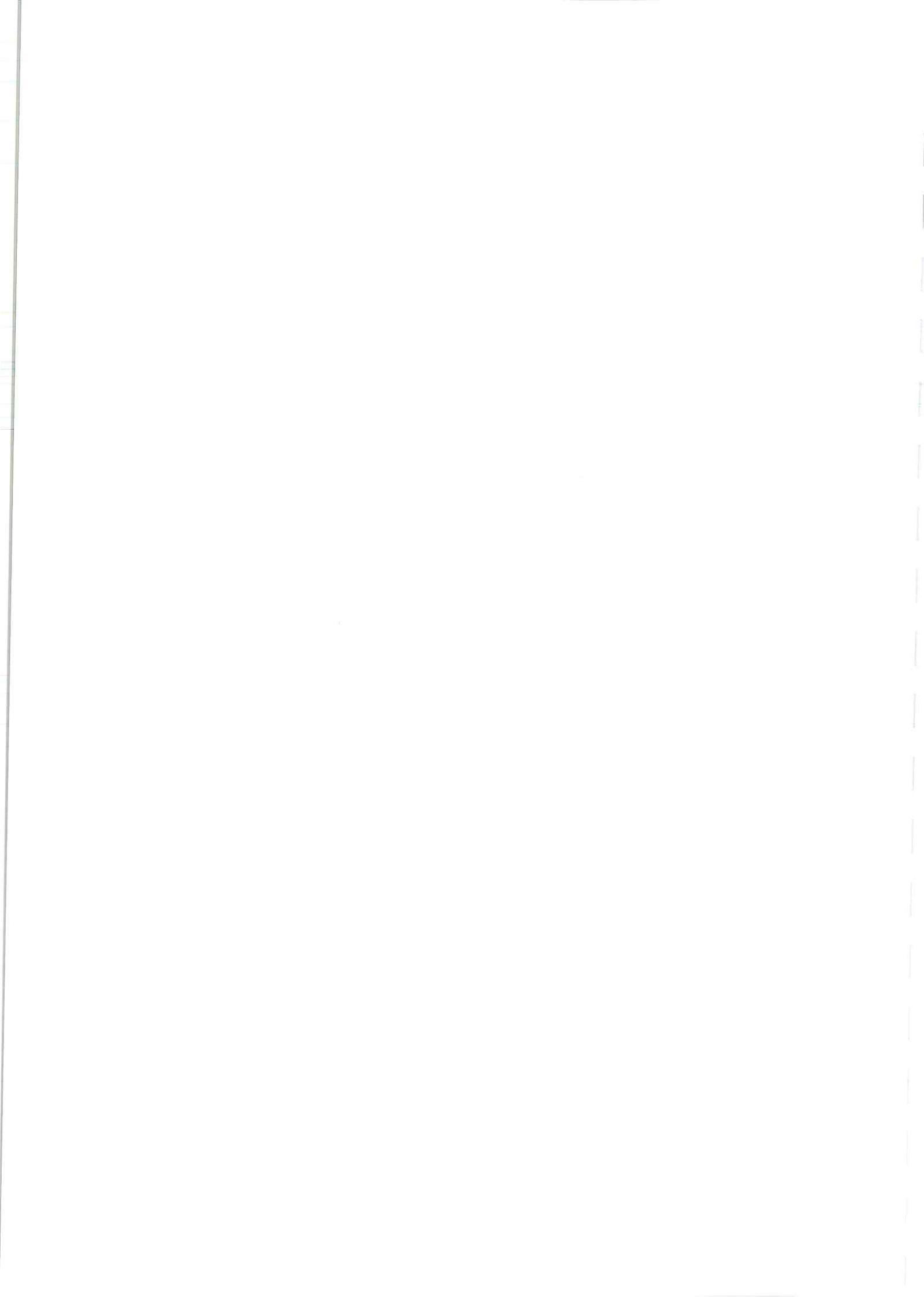
Dans le cadre de nos recherches concernant les propriétaires de la parcelle AP 169 avenue Général Brosset à Tassin la Demi-Lune, pourriez-vous nous confirmer que les héritiers de Pierre et Jean SIMON sont :

- Mme Catherine Janine SIMON épouse CHAGNY (fille de M. Pierre SIMON)  
Lotissement Matis  
71 570 ROMANECHÉ-THORINS
- M. Jacques Antoine SIMON (fils de M. Jean SIMON)  
149 avenue Charles de Gaulle  
69 160 TASSIN LA DEMI-LUNE
- M. François Félix SIMON (fils de M. Jean SIMON)  
92 chemin du Petit Bois  
69 130 ECULLY

Veuillez recevoir, Maître, l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire,  
**Louis PALAZON**  
Adjoint délégué à l'urbanisme



TRIBUNAL  
DE GRANDE INSTANCE  
DE LYON

Expropriation

Extrait  
des Minutes  
du Greffe  
du tribunal de  
Grande Instance  
de Lyon  
Département  
du Rhône

NUMERO DE R.G. : 13/00034

Jugement du :  
28 Octobre 2013

En audience publique tenue au Tribunal de Grande Instance de LYON le  
28 Octobre 2013, Pierre LAROQUE, Juge de l'Expropriation pour le  
Département du RHONE, assisté de Ingrid RUAU, greffier a rendu le  
jugement suivant :

Affaire :

COMMUNAUTE  
URBAINE DE LYON  
C/  
Marguerite Françoise  
BALMONT, venant aux  
droits de son époux décédé  
en sa qualité de conjoint  
survivant., Catherine  
Janine SIMON, venant aux  
droits de Monsieur Pierre  
SIMON en sa qualité  
d'héritière., Jeanne  
Françoise BALMONT,  
veuve de Monsieur Jean  
SIMON., Jacques Antoine  
SIMON, Françoise Félix  
SIMON

ENTRE :

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON, dont le siège social est sis 20  
rue du Lac - 69003 LYON

représentée par Maître Cédric BORNARD de la SELARL LEGA-CITE.  
avocats au barreau de LYON

ET :

Madame Marguerite Françoise BALMONT, venant aux droits de son  
époux décédé en sa qualité de conjoint survivant., demeurant 136 ave  
Charles de Gaulle - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

représentée par Maître Bernard LAFONTAINE de la SELARL GRANGE  
LAFONTAINE VALENTI ANGOGNA-G.L.V.A., avocats au barreau de  
LYON

Madame Catherine Janine SIMON, venant aux droits de Monsieur  
Pierre SIMON en sa qualité d'héritière., demeurant 71510  
ROMANECHIE THORINS

représentée par Maître Bernard LAFONTAINE de la SELARL GRANGE  
LAFONTAINE VALENTI ANGOGNA-G.L.V.A., avocats au barreau de  
LYON

Not<sup>re</sup> SICARD

Madame Jeanne Françoise BALMONT, veuve de Monsieur Jean  
SIMON., demeurant 136 ave Charles de Gaulle - 69160 TASSIN LA  
DEMI LUNE

23/02/2016 Tassin de l'el  
09/02/1920 Ecully 48 rue Depéret

représentée par Maître Bernard LAFONTAINE de la SELARL GRANGE  
LAFONTAINE VALENTI ANGOGNA-G.L.V.A., avocats au barreau de  
LYON

19 FEV. 2014

**Monsieur Jacques Antoine SIMON**  
né le 13 Juillet 1948 à LYON 04 (69004), demeurant 149, avenue Charles  
de Gaulle - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

représenté par Maître Bernard LAFONTAINE de la SELARL GRANGE  
LAFONTAINE VALENTIANGOGNA-G.L.V.A., avocats au barreau de  
LYON

**Monsieur Françoise Félix SIMON**, demeurant 92 chemin du Petit Bois  
- 69130 ECULLY

représenté par Maître Bernard LAFONTAINE de la SELARL GRANGE  
LAFONTAINE VALENTIANGOGNA-G.L.V.A., avocats au barreau de  
LYON

En présence de Monsieur le commissaire du Gouvernement représenté par  
Monsieur DUPUCH, Inspecteur des Finances Publiques

### **FAITS ET PROCEDURE :**

Par un arrêté préfectoral n°09-6457 du 15 octobre 2009, les travaux et l'acquisition des terrains à entreprendre par la Communauté urbaine de Lyon pour l'aménagement du carrefour de la Libération à Tassin la Demi-Lune (Rhône) ont été déclarés d'utilité publique. Ce même arrêté a emporté mise en compatibilité du PLU de la commune.

Par un arrêté préfectoral n°10-3874 du 17 mai 2010, les emprises à détacher des parcelles cadastrées section AO n°75, 90, 151 et section AR n°203 ainsi que la parcelle cadastrée section AR n°1, situées sur la commune de Tassin la Demi-Lune et nécessaires à la réalisation de ce projet, ont été déclarées cessibles au profit de la Communauté urbaine de Lyon.

Par une ordonnance du 22 juin 2010, le juge de l'expropriation du département du Rhône, a déclaré expropriées au profit de la Communauté urbaine de Lyon les emprises et la parcelle nécessaires à la réalisation de l'opération, dont notamment une emprise de 195 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°151, correspondant désormais aux parcelles cadastrées section AO n°190 et 191, et d'une surface totale de 636 m<sup>2</sup>, appartenant en indivision à Mesdames Marguerite Balmont, Catherine Chagny née Simon, Jeanne Balmont et à Messieurs Jacques Simon et François Simon.

A réception des offres notifiées à Madame Jeanne Balmont et Messieurs Jacques Simon, François Simon et Pierre Simon, aux droits duquel sont venues Mesdames Marguerite Balmont et Catherine Chagny née Simon ensuite de son décès survenu le 4 avril 2011, le notaire chargé de la liquidation de sa succession a indiqué à la Communauté urbaine, par un courrier reçu le 7 septembre 2012, que les propriétaires semblaient en désaccord avec son offre de prix.

Par lettre recommandée avec accusé de réception du 29 mars 2013, à laquelle était jointe la copie en double exemplaire de son mémoire et des pièces y afférentes, notifiées les 8 et 18 février précédents à Mesdames Marguerite Simon et Catherine Chagny ainsi que le 21 mars précédent aux autres indivisaires auxquels elle avait notifié préalablement ses offres, la Communauté urbaine de Lyon a saisi le juge de l'expropriation de ce siège d'une demande tendant à voir fixer les indemnités dues.



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 2017 H MS92  
Déposée le : 25 JUIL 2017  
Références du dossier : A8245

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité<sup>1</sup> : MAIRIE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Adresse : BP 58

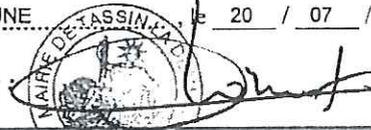
69 812 TASSIN LA DEMI-LUNE Cedex

Courriel<sup>2</sup> : cgros@villettassinlademilune.fr

Téléphone : 04 72 59 22 25

À TASSIN LA DEMI-LUNE le 20 / 07 / 2017

Signature (obligatoire)  
M. Pascal CHARPIOT  
Maire



**Demande de renseignements  
pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956**

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

LYON 5

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).  
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>3</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).  
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	TASSIN LA DEMI-LUNE Avenue Général Brosset	AP 169		
2				
3				
4				
5				

KCH A1707388 KFK  
03/08/2017

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956<sup>4</sup> à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_
- le point d'arrivée, au plus tard le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ?  (si oui, cochez la case)

<sup>1</sup> Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). <sup>2</sup> L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.  
<sup>3</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. <sup>4</sup> ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	1	x 12 € =	12 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € = +	€
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € = +	€
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		<b>TOTAL =</b>	<b>12 €</b>

**MODE DE PAIEMENT**

chèque à l'ordre du Trésor public   
 virement   
 numéraire (pour un total inférieur à 300 €)

*\* Paiement différé*

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  
 défaut ou insuffisance de provision  
 demande non signée et/ou non datée  
 autre : .....

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

*Le comptable des finances publiques,  
Chef du service de publicité foncière*

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 4 pages y compris le certificat.

II - IMMEUBLES RURAUX (suite)						A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (suite)			B - CHARGES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)					
N° d'ordre	Sec. lin.	No du plan	N° d'ordre	Sec. lin.	No du plan	N° d'ordre	Sec. lin.	No du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154			4					
57			106			155				SUR T. M. L. 1993 V. 1993 20342	ET 2			
58			107			156				Parcelle cadastrale de terrain et surface				
59			108			157				voir Tableau I				
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

AS 10/02/02

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

FICHE N° 2 Commune JASSIN-LA DEMI-LUNE

NOM : SIMON né à Tassin-la-Sénière le 8 7 1920

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé  
 N° 1 C° Crémone  
 N° 2 C° Thuis  
 N° 4 C° Kelly

Prénoms : Pierre  
 Epx : BALMONT né le à  
 Epx : né le à

I - IMMEUBLES URBAINS (Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

No du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits
AP 129	158 a
AP 129	158 a
AP 163	1982
AO 85	1997
AO 150	1997
AO 151	1997

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
1-2-3	17 Janvier 1912 ord. 196 n° 29	Fte 15
4-5-6	Vente aux ench. 3-12-1919 acte administratifs	
8-9	au Département du Rhône (DP) de la ca. 74 ca. 5. première dans la de la ca. 74 ca. 5. " k. 2. de la ca. 74 ca. 5. " k. 2. après division les 4-5-6 restant au vendeur.	

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Sec-tion	No du plan	Sec-tion	No d'ordre	No du plan	Sec-tion	No d'ordre	No du plan
1	AP	140	37	19				
2	AP	63	38	20				
3	AP	140	39	21				
4	AP	89	40	22				
5	AP	139	41	23				
6	AP	140	42	24				
7	AP	124	43	25				
8	AP	161	44	26				
9	AP	162	45	27				
10			46	28				
11			47	29				
12			48	30				
13			49	31				
14			50	32				
15			51	33				
16			52	34				
17			53	35				
18			54	36				

B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
5-7	22 Janvier 1920 Vol. 1284 n° 11 VENTE le 22 Janvier 1920 M. DURUIS cont. ass. de N. Soudal à la Commission d'Abolition de Lyon Paris - 2826-180 F	voir Tableau I
6-8-9	3) 30 Mars 1912 Vol. 2205 n° 13 acte du 27.8.1912 de Soudal contenant DA n° 165 sur tout AP 140 et AP 168. 169	
8	4) Vente fournie parcelle, n° 165 sur tout AP 140 et AP 168. 169	

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
LYON 5

Demande de renseignements n° 2017H11582  
déposée le 25/07/2017, par l'Administration COMMUNE DE TASSIN LA DEMI LUNE

Ref. dossier : Pascal CHARMOT - HF TASSIN 1/2 LUNE AP 169

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1967 au 28/02/2002  
[ x ] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 01/03/2002 au 01/09/2016 (date de mise à jour fichier)  
[ x ] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 02/09/2016 au 25/07/2017 (date de dépôt de la demande)  
[ x ] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

ALYON 5, le 27/07/2017

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Xavier FRANCAIS

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Date : 27/07/2017

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2017HI1582

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1967 au 25/07/2017

### IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	AP 169		(*)

(\*) Paramètre inconnu de Fidji ou incomplet



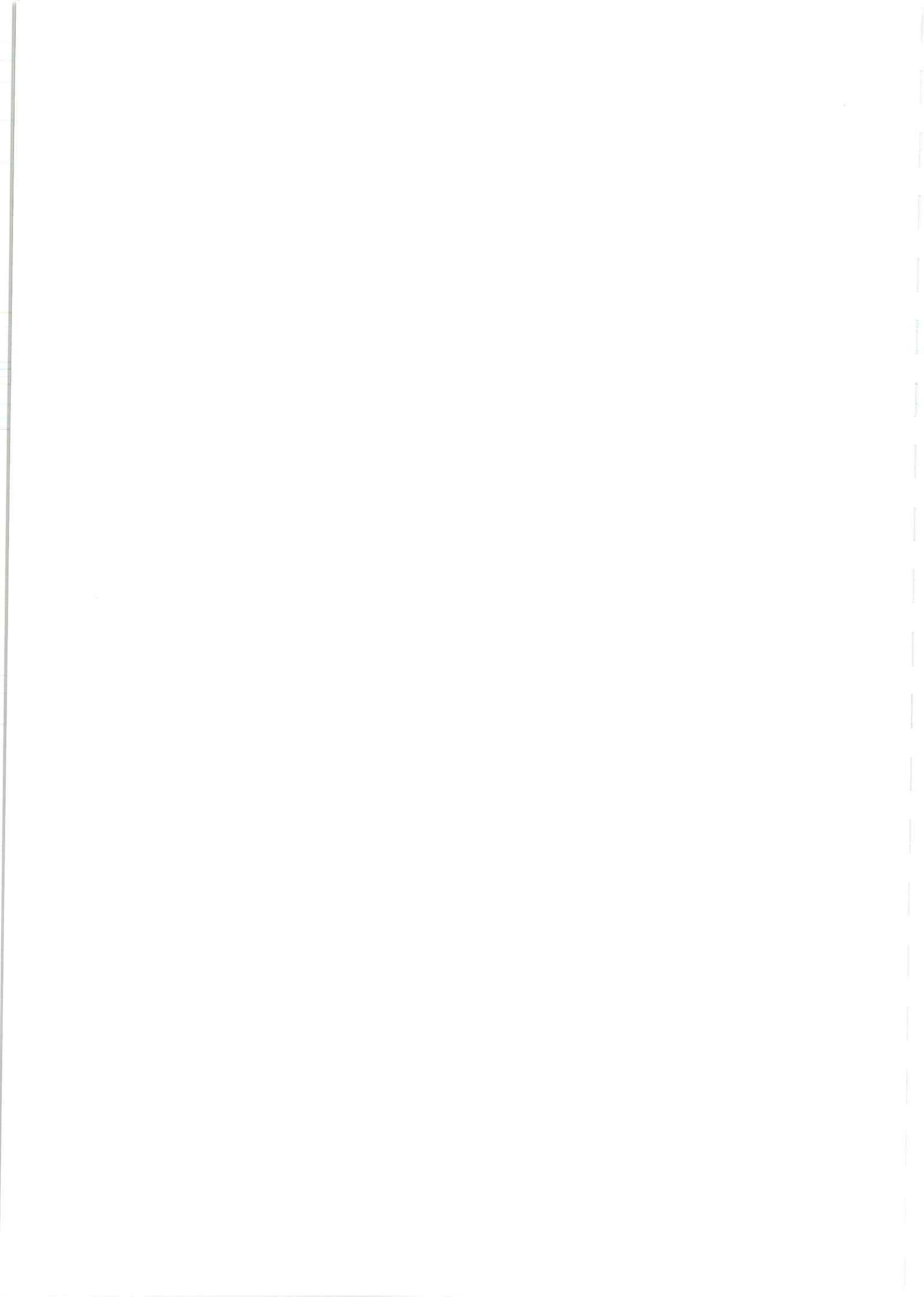
**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**  
**LYON 5**  
165, RUE GARIBALDI BP 3122  
69401 LYON CEDEX 3  
Téléphone : 0478632926  
Mél. : [spf.lyon5@dgffp.finances.gouv.fr](mailto:spf.lyon5@dgffp.finances.gouv.fr)

**Administration COMMUNE DE TASSIN LA**  
**DEMI LUNE**  
**MAIRIE**  
**69160 TASSIN LA DEMI LUNE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidi pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.





En provenance de :

~~91, Jacques SIMON  
149 rue Charles de Gaulle  
69160 TASSIN LA DÈME-LUNE~~

5692 - VZ2 - INCS - 0F4354 - 0617 - V-S-SU

Présenté / Avisé le : 16/11/12  
Distribué le : 16/11/12

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÈMENT N° C807



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **2C 117 129 0332 9**



Enquête parcelaire

Renvoyer à **FRAB**



Hôtel de Ville  
Service Urbanisme CG  
BP 58

69812 TASSIN LA DÈME-LUNE Cedex



En provenance de :

~~91, François SIMON  
92 chemin du Petit Bois  
91300 ECUPLY~~

5692 - VZ2 - INCS - 0F4354 - 0617 - V-S-SU

Présenté / Avisé le : 16/11/12  
Distribué le : 16/11/12

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÈMENT N° C807



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **2C 117 129 0381 7**



Enquête parcelaire

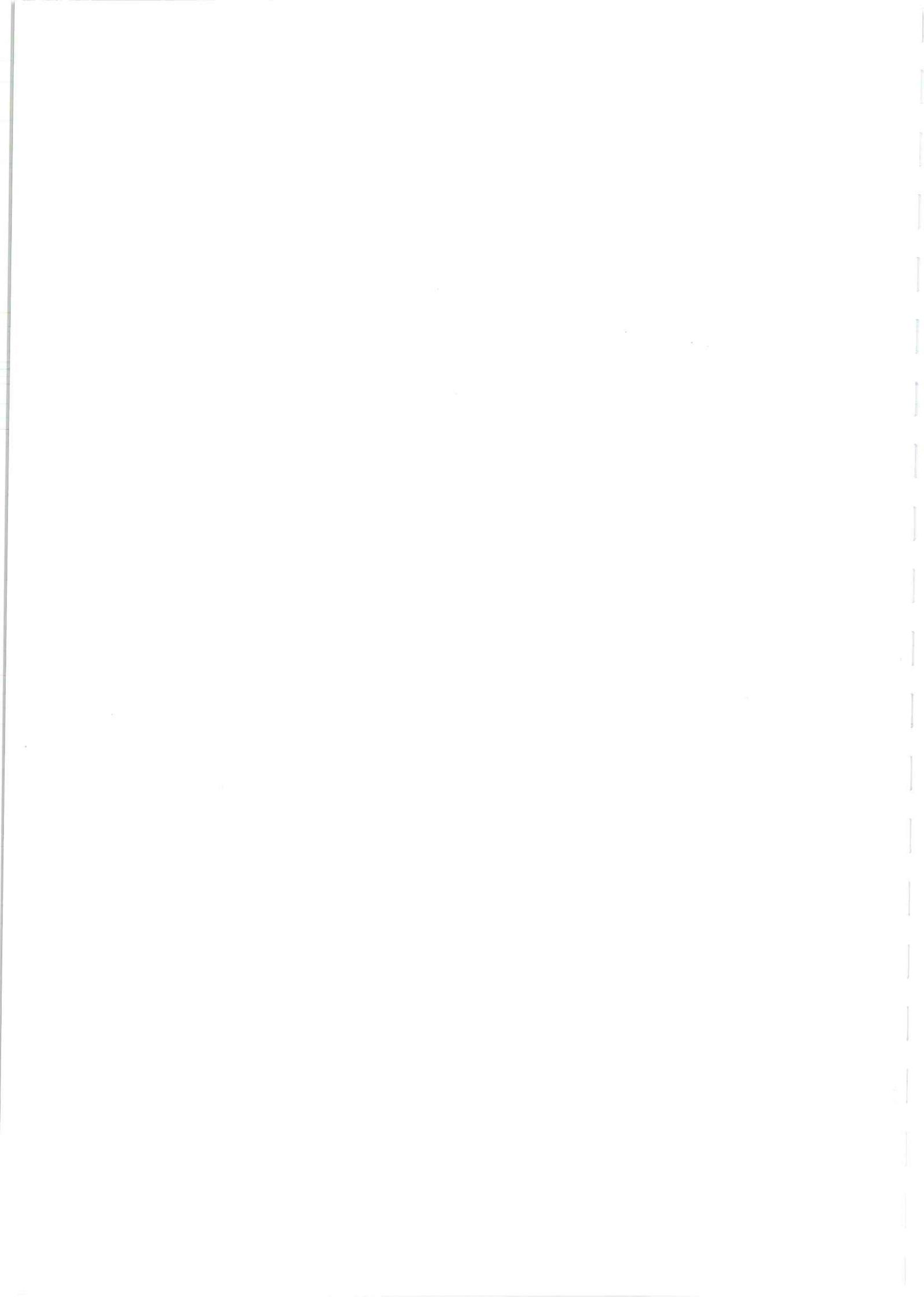
Renvoyer à **FRAB**



Hôtel de Ville  
Service Urbanisme CG  
BP 58

69812 TASSIN LA DÈME-LUNE Cedex





En provenance de :

~~MAIRIE CATHOLIQUE SION  
BOISSONNET 7A118  
11570 SOHANEMÉ - THOUINS~~

SGR2 - V22 - INCS - OF4394 - 06/17 - V-S-SU

Présenté / Avisé le : 16/01/2018

Distribué le : 16/01/2018

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature Facteur

*M. Chabert*

Signature

*M. Chabert*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÉMENT N° CB07



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : 2C 117 129 0331 2



Envoyer à

FRAB

Hôtel de Ville  
Service urbanisme CG  
BP 58

69812 TASSIN LA DESU-LUNE



En provenance de :

~~MAIRIE CATHOLIQUE SION  
BOISSONNET 7A118  
11570 SOHANEMÉ - THOUINS~~

SGR2 - V22 - INCS - OF4394 - 06/17 - V-S-SU

Présenté / Avisé le : 16/01/18

Distribué le : 16/01/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature Facteur

*M. Chabert*

Signature

*M. Chabert*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÉMENT N° CB07



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : 2C 117 129 0330 5



Envoyer à

FRAB

Hôtel de Ville  
Service urbanisme CG  
BP 58

69812 TASSIN LA DESU-LUNE Cedex



